

N° Dossier H267/BBX591

Date

CONSTAT DE VIOLATION DES RÈGLES DU CODE DE LA ROUTE ITALIEN
(Acte législatif du 30 avril 1992, n° 285)

Procès-Verbal de constatation

La violation indiquée ci-dessous n'a pas pu être constatée immédiatement, car celle-ci a été relevée par un système de vidéo surveillance homologué. Pour cette raison, en vertu des art. 196 et 201 de ce Code, le titulaire du véhicule indiqué par les autorités compétentes, jusqu'à preuve du contraire, est considéré comme responsable de l'infraction.

numéro de l'infraction

date de l'infraction

heure de l'infraction

Date de verbalisation

(Date à partir de laquelle le délai de notification court à compter)

marque et type de véhicule

VEICOLO

Plaque d'immatriculation du véhicule

article et alinéa violés

ART.7 C 9 14

EN AGGLOMERATION LE CONDUCTEUR ACCEDAIT ABUSIVEMENT DANS UNE AIRE PIETONNE / ZONE A CIRCULATION RESTREINTE

lieu de la violation

K53700/SA della Società Project Automation S.p.A. OMOLOGATO con Decreto Dirigenziale n.6268 del 23/12/2011 e successivi, del M.I.T.

titulaire du véhicule

date de naissance

lieu de naissance

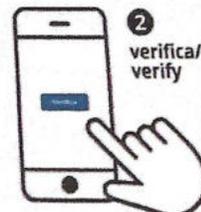
commune de résidence

adresse de résidence

CHECK NiviSecure
www.nivisecure.eu



1
inquadra qr code/
frame the qr code



2
verifica/
verify

IMPORTANT

Concernant l'infraction en question, il est admis avec effet libératoire, conformément à l'article 202 du code de la route, modifié par décret de loi du 21 juin 2013 n°69 - loi du 09 Août 2013 n°98 :

a) Le paiement de la sanction, équivalent au minimum prévu par la loi, à un tarif réduit de 30 pourcent qui devra être effectué dans les 5 (cinq) jours à partir de la réception du présent acte, pour un montant de € 98.50 frais postaux et de procédure inclus. Sur le montant indiqué sur cette lettre la réduction du 30% a déjà été calculée.

b) Le paiement de la sanction, équivalent au minimum prévu par la loi effectué dans les 60 (soixante) jours à partir de la réception du présent acte, pour un montant de € 123.40 frais postaux et de procédure inclus.

Le paiement pourra être effectué :

Avec une carte de crédit:

En se connectant au site <https://emo.nivisecure.com>

En utilisant les codes suivants: Username _____ Password _____
La transaction de paiement est gérée directement par l'institut bancaire de référence.

Par virement Bancaire:

Banque UNICREDIT, VIA VALENTINI, 6 - 59100 PRATO
Titulaire du compte: NIVI SPA
Références bancaires IBAN = IT 47 E 02008 09292 V00420637520 SWIFT/BIC = UNCRITMM

en indiquant obligatoirement la référence

D'autres moyens de paiement, comme les chèques, ne sont pas acceptés ; si un différent moyen de paiement est utilisé, la clôture du dossier ne peut pas être garantie. En cas de non-paiement ou paiement erroné, passés les délais sus-indiqués de 5 ou 60 jours à partir de la date de notification du présent procès-verbal conformément à l'article 203 du code de la route, celui-ci constituera un titre exécutoire de € 206.40 frais de notification et de procédure inclus.

Délai de Notification et Prescription. Selon l'art 201 du Code de la Route, la notification du présent acte doit être effectuée dans le délai de 360 jours à partir de la date de verbalisation. Comme déterminé par la sentence de la Cour Constitutionnelles n. 477/02 et 28/04 la remise de l'acte au bureau de poste chargé de la notification, dans le délai de 360 jours, interrompt le délai de prescription. La notification se conclut ensuite à la date de réception de l'acte de la part du destinataire. A partir de cette date court à compter le délai de 60 jours pour effectuer le paiement ou présenter un recours.

Dans le délai de 60 jours à partir de la notification de la violation, et si le paiement n'a pas été effectué, le contrevenant peut introduire un recours au Préfet OU au Juge compétent. Sous peine d'inéligibilité, **LE RECOURS DOIT ÊTRE REDIGÉ EN ITALIEN**, et doit être envoyé par courrier recommandé avec A/R directement au Préfet de LA SPEZIA, VIA VITTORIO VENETO 2 - 19124 - LA SPEZIA (SP) ou envoyé toujours en A/R et à l'attention du Préfet au Q.G. de la Police Municipale cité précédemment. Si le Préfet juge le recours sans fondement, il promulguera une ordonnance intimant le paiement d'une somme non inférieure au double de celle indiquée dans ce procès-verbal. Dans le même délai de recours, l'intéressé peut, en alternative, introduire opposition directement au juge d'instance: Giudice di Pace di LA SPEZIA, VIALE ITALIA 142 - 19124 - LA SPEZIA (SP), en vertu de l'art. 204 bis du Code de la Route. L'opposition doit être rédigée en italien et déposée ou envoyée par courrier recommandé avec A/R, sous peine d'inadmissibilité, au Greffe du Juge. Le Juge d'Instance fixera une audience avec l'obligation de comparution et le versement d'une consignation est demandé pour les recours présentés au Juge d'Instance. Si aucun recours n'a été présenté au Préfet, ni aucune opposition introduite au Juge d'instance et si aucun paiement n'a été fait, le présent P.V. constituera titre exécutoire pour le recouvrement forcé d'un montant égal à la moitié du maximum de la sanction appliquée et des frais de procédure.

Les rédacteurs du procès-verbal
Agent/Officier de police

LA SPEZIA,
(lieu et date de rédaction)

Le présent procès-verbal, qui constitue une copie mécanographique conforme à l'original gardé dans les archives du susmentionné Commissariat de Police, à l'exception des preuves produites par l'intermédiaire d'appareils visés à l'article 201, alinéa 1 bis, lettre f du C.P.S. est notifié au destinataire par lettre recommandée avec accusé de réception, au moyen du service postal de Servizio Poste e Filatelia - 00120 Città del Vaticano, le jour 2024-06-12.

Officier responsable
Isp. Antonella Alba

Antonella Alba 

Conformément au Règlement UE n. 679/2016, la soussignée Administration Publique a désigné la société Nivi S.p.A. Div. European Municipality Outsourcing, Via O. da Pordenone 14-20 50127 Firenze - Italia comme responsable de la procédure.

Pour toutes informations vous pouvez téléphoner, pendant l'horaire suivant 09:00-18:00 au numéro 0039 055 3440391, nous écrire à l'adresse postale ci-dessous ou à infoemo-fr@nivi.it, et notre personnel vous répondra en français, anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, néerlandais, ou encore accéder aux détails de cet acte en vous connectant au site <https://emo.nivisecure.com> utilisant les codes personnels précédemment indiqués ci-dessus.

AVERTISSEMENTS : L'Administration Publique a délégué Nivi S.p.A. Div. European Municipality Outsourcing, Via O. da Pordenone 14-20 50127 Firenze - Italia, au déroulement de toutes les activités relatives à ce dossier par l'Acte: PROCURA SPECIALE.